



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

2019

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. **Résidence**

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. **Représentation**

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au (x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. **Participation**

3.1.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

4. **Exclusion**

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Éligibilité

- Avoir été inscrit au programme du SSLDS et
- Avoir participé, soit par une compétition, une épreuve préliminaire ou l'équivalent avant le **25 février 2019**.
- Avoir communiqué au responsable avant le **30 décembre 2018**, la date de la tenue de l'épreuve préliminaire dans sa délégation et la demande de juge si nécessaire.
- Être dûment affilié à la Fédération de gymnastique du Québec et ce, avant la tenue des préliminaires (**gymnaste et entraîneur certifié Niveau 1**).
- Toutes les affiliations devront être faites **avant le 15 janvier 2019** ; tout retard entraînera l'exclusion à la compétition.
- **Le jour de la compétition, toute athlète devra OBLIGATOIREMENT être en mesure de fournir une preuve de leur date de naissance (carte d'assurance maladie), sous peine de disqualification.**

Participation

Programme CR 1

Une gymnaste peut, à l'intérieur d'une même catégorie, présenter une routine individuelle.

Une gymnaste peut participer comme gymnaste individuelle et aussi comme gymnaste pour une routine de groupe seulement selon son niveau lors d'une même compétition.

Programme CR 2

Une gymnaste doit, à l'intérieur d'une même catégorie, présenter les deux routines individuelles (sauf pour le niveau 1).

Une gymnaste peut participer comme gymnaste individuelle et aussi comme gymnaste pour une routine de groupe seulement selon son niveau lors d'une même compétition.

Surclassement

Autorisé pourvu qu'il s'effectue d'un niveau inférieur vers un niveau supérieur à l'intérieur d'une même catégorie d'âge.

Exclusion

Toute gymnaste ayant participé à l'intérieur du programme de compétition niveau provincial.

Substitution

Une substitution est autorisée pour les routines de groupe seulement.

Les substituts sont choisis parmi les athlètes déjà inscrites à la compétition dans les Niveaux : I, II, III, IV individuelles seulement.

Une gymnaste inscrite dans les routines de groupe de niveau 1, 2, 3 ou 4 ne peut pas agir comme substitut pour une autre routine de groupe. Les substitutions peuvent s'effectuer jusqu'au début de la compétition.

Notes importantes :

Routines individuelles : Les routines individuelles de niveau I, II, III, IV seront exécutées sur une surface de ½ tapis.

Ceci permettra lors des compétitions de juger 2 gymnastes à la fois

Routine niveau I (individuelle) : Les gymnastes de 6-7 ans (2012-2013) ne seront pas évaluées, mais recevront une médaille de participation pour leur prestation.

Routines de groupe : Les routines de groupe des niveaux 1, 2, 3 et 4 seront exécutées sur un tapis complet.

Routine de groupe niveau 1 (Duo ou groupe) : Les gymnastes de 6-7 ans (2012-2013) ne seront pas évaluées, mais recevront une médaille de participation pour leur prestation.

Tenue vestimentaire

Filles Léotard à manches courtes ou longues (pas de maillot de bain). Le léotard avec jupe est permis, mais doit respecter les critères suivants : la jupe doit être d'un seul morceau ajusté et court, elle doit couvrir le bassin (pas de jupe style Hawaïenne permise, ni de jupe longue).

Couleur facultative : Le léotard se doit d'être de même couleur et identique pour toutes participantes d'une même délégation.

Apparence générale : D'apparence propre, les cheveux longs doivent être attachés pour des raisons de sécurité.

Responsables ou entraîneurs : Survêtement et souliers de sport (pas de denim).

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : (Exclusion : Articles 4.3)

Réseau municipal

Aucun dans les catégories au programme des Jeux.

Réseau provincial

Aucun dans les catégories au programme des Jeux.

Pénalités

En référence à l'article 5 des règlements généraux (page 3), les pénalités en sports collectifs ou en sports individuels ne s'appliquent pas en gymnastique rythmique. Il y a seulement des déductions techniques et artistiques appliquées par les juges en fonction des routines des gymnastes. Les détails des fautes et déductions sont sur le site de gymnastique Québec : <http://www.gymqc.ca/gr>

Prendre note que pour les Jeux de Montréal 2019, tous les clubs participants (sans exception) devront fournir un nombre minimum de parents bénévoles pour la préparation le jour avant la compétition ainsi que le jour de la compétition.

Le non-respect de la part d'un club, de fournir les bénévoles demandés pour le bon déroulement de la compétition, entraînera automatiquement une pénalité au pointage « esprit sportif ».

ACTIVITÉ : GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Tableau 1 : Résumé synthèse

SPORT (inscriptions)*	CATÉGORIES	*ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	* REMARQUES
Gymnastique Rythmique Réguliers : (36) Substituts : (0) Total : (36)	CR 1 Niveau I (6-7 ans) Routine Libre	2012-2013 Médaille participation	F	– 36 participantes –	Oui (à l'intérieur d'une même catégorie d'âge)	Avoir préalablement participé à une compétition préliminaire avant le 25 février 2019
	CR 1 Niveau II (8-9 ans) Routine Corde	2010-2011	F	Substitution autorisée pour les routines de groupe seulement Les substituts sont choisis parmi les athlètes individuelles déjà inscrites à la compétition. (voir règlements)		
	CR 1 Niveau III (10-11 ans) Routine Cerceau	2008-2009	F		Voir règlements spécifiques	6 ans le jour des Jeux
	CR 1 Niveau IV (12-13 ans) Routine Ballon	2006-2007	F			
	CR 2 Niveau I Routine Ruban	2012-2013 Médaille participation	F			
	CR 2 Niveau II Routine Libre et Routine Corde	2010-2011	F			
	CR 2 Niveau III Routine Corde et Routine Cerceau	2008-2009	F			
	CR 2 Niveau IV Routine Cerceau et Routine Ballon	2006-2007	F			

Groupe Niveau 1 Duo Libre	2012-2013 Médaille participation	F			
Groupe Niveau 1 (6-7 ans) Routine Libre 5 gymnastes	2012-2013 Médaille Participation	F			
Groupe Niveau 2 (8-9 ans) Duo Corde	2010-2011	F			
Groupe Niveau 2 (8-9 ans) 4 cordes	2010-2011	F			
Groupe Niveau 3 (10-11ans) Trio Ballon	2008-2009	F			
Groupe Niveau 3 (10-11 ans) 5 Ballons	2008-2009	F			
Groupe Niveau 4 (12-13 ans) Trio Cerceau	2006-2007	F			
Groupe Niveau 4 (12-13 ans) 5 Cerceaux	2006-2007	F			
Groupe Niveau 4 (12-13 ans) Trio Ruban	2006-2007	F			
Groupe Niveau 4 (12-13 ans) 5 Rubans	2006-2007	F			

TABLEAU 2**GYMNASTIQUE RYTHMIQUE**

* CATÉGORIE D'ÂGE	NIVEAU	SEXE	ENGIN	Surface	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR DÉLÉGATION (Pointage participation)
2012-2013 Médaille participation	CR 1 Niveau I	F	Libre (ind.)	½ tapis	AUCUNE LIMITE DE NOMBRE PAR NIVEAU ET PAR GROUPE D'ÂGE TOTAL 36
2010-2011	CR 1 Niveau II	F	Corde (ind.)	½ tapis	
2008-2009	CR 1 Niveau III	F	Cerceau (ind.)	½ tapis	
2006-2007	CR 1 Niveau IV	F	Ballon (ind.)	½ tapis	
2012-2013 Médaille participation	CR 2 Niveau I	F	Ruban (ind.)	½ tapis	
2010-2011	CR 2 Niveau II	F	Libre (ind.) et Corde (ind.)	½ tapis	
2008-2009	CR 2 Niveau III	F	Corde (ind.) et Cerceau (ind.)	½ tapis	
2006-2007	CR 2 Niveau IV	F	Cerceau (ind.) et Ballon (ind.)	½ tapis	
2012-2013 Médaille participation	Groupe Niveau 1	F	Duo Libre	1 tapis complet	
	Groupe Niveau 1	F	Libre 5 gymnastes		
2010-2011	Groupe Niveau 2	F	Duo Corde	1 tapis complet	
	Groupe Niveau 2	F	Corde 4 gymnastes		
2008-2009	Groupe Niveau 3	F	Trio Ballon	1 tapis complet	
	Groupe Niveau 3	F	Ballon 5 gymnastes		
2006-2007	Groupe Niveau 4	F	Trio Cerceau	1 tapis complet	
	Groupe Niveau 4	F	Cerceau 5 gymnastes		
	Groupe Niveau 4	F	Trio Ruban		
	Groupe Niveau 4	F	Ruban 5 gymnastes		

N.B. : LES ATHLÈTES DOIVENT AVOIR 6 ANS LE JOUR DES JEUX.

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40 %)

1.1 Par catégorie :

Dans chaque épreuve l'athlète classé dernier marque 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite en remontant jusqu'à la première place. Le maximum varie donc en fonction du nombre d'athlètes inscrits dans chaque catégorie (minimum 4 points, maximum 27 points).

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)		
36 participants	100 % de la délégation	= 40 points
35 participants	35/36 ^e de la délégation	= 39 points
34 participants	34/36 ^e de la délégation	= 38 points
33 participants	33/36 ^e de la délégation	= 37 points
et ainsi de suite		
<ul style="list-style-type: none">Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation		
POINTAGE — ESPRIT SPORTIF (20 %)		
20 points sont alloués pour l'esprit sportif		
Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :		
<ol style="list-style-type: none">1) ponctualité,2) respect des règlements (ex. : respecter et appliquer en tout point les règlements du devis technique, et les règles le jour de la compétition),3) respect des officiels (mineurs et majeurs),4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),5) respect de l'adversaire.		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :		
<ol style="list-style-type: none">1) Évaluation faite par les entraîneurs,2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme),3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.		

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.